

Georges Tron, jugé pour viols et agressions sexuelles, est finalement acquitté



L'avocat général avait pourtant requis six ans de prison ferme contre le maire de Draveil.

Maître Eric Dupond-Moretti vient de remporter une nouvelle victoire judiciaire. Georges Tron a été acquitté, ce jeudi 15 novembre, par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis. Le maire de Draveil depuis 1995 était jugé, depuis le 23 octobre, pour viols et agressions sexuelles sur deux anciennes employées municipales.

Ce mercredi, l'avocat général avait requis six ans de prison ferme contre Georges Tron, qualifié de *"meneur"* dans les scènes dénoncées.

Quatre ans de prison avaient été réclamés contre Brigitte Gruel, son ancienne adjointe à la Culture. Cette femme était considérée par l'avocat général comme "petit soldat". Elle était jugée aux côtés de Georges Tron. Brigitte Gruel a également été acquittée.

Mercredi, les avocats de Georges Tron, avaient plaidé l'acquittement. Dans sa plaidoirie, Éric Dupond-Moretti avait attaqué la presse, les féministes et les plaignantes.

Cette décision judiciaire risque de provoquer la colère des associations féministes en pleine ère #MeToo et concernant la dénonciation du harcèlement sexuel et des violences faites aux femmes.